

REUNION DU VENDREDI 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 juin à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CAROLE BIZET, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STÉPHANE DECAYEUX, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, , MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORÈS ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STÉPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENÉ LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PASCAL DELNEF, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. PHILIPPE VARLET

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. PIOT pour M. LEC , MME BENEDINI pour M. STOTER, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. CASIER pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. BOHIN pour Mme LHOMME, Mme FONGUEUSE pour Mme MARTIN, M. JARDE pour Mme DELETRE, M. VARLET pour Mme MORDACQ, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER.

Mme DAMIS-FRCOURT indique que le pouvoir de la journée d'hier de M. CASIER à elle-même n'apparaît pas au procès-verbal et souhaite que cette mention soit ajoutée. Elle tient à saluer le collaborateur du groupe "Génération.S", M. Thibaut Prévost qui effectue sa dernière journée de travail et le félicite pour l'obtention de son Master 1. Elle saisit l'opportunité qui lui est offerte pour saluer l'ensemble des collaborateurs de groupe présents.

M. STOTER après avoir exprimé sa compréhension de la difficulté de rédiger un procès verbal du jour au lendemain, signale que le pouvoir de MME BENEDINI pour lui-même lors de la séance de la veille ne figure pas non plus au procès-verbal.

M. le Président fait droit à ces demandes destinées à corriger un oubli matériel. Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité, le groupe "Somme à Gauche" ne participant pas au vote et portera la mention des pouvoirs donnés à Mme DAMIS-FRICOURT ainsi qu'à M. STOTER;

19.1.24. - VOEU "NON AUX FERMETURES DE CENTRES D'IMPOTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME" DÉPOSÉ PAR LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME » - Mme Christelle HIVER , rapporteure, présidente, conclusions adoptées.

M. le Président précise que ce voeu déposé à l'origine par le groupe "Unis pour la Somme" a été modifié dans sa rédaction afin de recueillir l'unanimité et que la nouvelle version est actuellement déposée sur table.

Il est procédé à un vote , le voeu ainsi modifié est adopté à l'unanimité , le groupe "GénérationS" ne participant pas au vote.

19.1.20. - DEMARCHE D'INNOVATION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME : GRANDES ORIENTATIONS - Mme Séverine MORDACQ, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir affirmé adhérer à la démarche d'innovation, M. LEC s'interroge sur l'articulation entre démocratie participative et représentative. Il juge la démarche d'innovation managériale peu crédible et pense que l'innovation frugale est à la mode. Il estime que le Conseil départemental souffre d'un manque de visibilité dans ses compétences et ses projets auprès des Samariens. Il juge également passéiste l'absence de retransmission télévisée des débats du Conseil départemental et rappelle que le groupe "Somme à Gauche" a déposé une motion à ce sujet , dont il espère l'adoption.

En conclusion, il indique que le groupe "Somme à Gauche" ne participera pas au vote sur ce rapport.

Mme LEPRESLE indique que son groupe ne participera pas au vote de ce rapport car il entend pointer les contradictions entre les annonces de M. le président et la réalité. Ainsi le système de management positif basé sur la confiance n'est pas compatible, selon elle, avec la suppression de postes. Par ailleurs, elle se félicite de la participation des usagers mais déplore la défiance à l'égard des allocataires des AIS.

Mme WYBO tout en jugeant que ce rapport est perfectible estime que de nombreuses problématiques y sont abordées et que l'innovation doit être encouragée; elle indique que son groupe votera pour.

Mme ESTEBAN constate que le programme d'innovation est alléchant , la démarche vers les citoyens intéressante mais s'abstiendra.

Après avoir souligné les avancées présentes au rapport et la démarche transversale qui guide notamment la démarche autour de "Vallée Idéale", Mme DAMIS -FRICOURT indique que son groupe s'abstiendra "par prudence".

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes " Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste", "PCF", Génération.S et Mme DUCROCQ s'abstenant, les groupes "Les Elues Ecologistes " et "Somme à Gauche " ne participant pas au vote.

19.1.21. - ADHESION A UN CONSORTIUM DE CONSEILS DEPARTEMENTAUX AFIN DE CREER UNE SOLUTION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS EN MDSI EN LIGNE ET DE RELANCE DES USAGERS PAR MESSAGERIE - MME Françoise RAGUENEAU, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

MMES DARRAS et LEPRESLE jugent le dispositif de rendez-vous en ligne compliqué et les relances des personnes en difficulté peu efficaces.

Mme ESTEBAN affirme être opposée à cette mesure car elle juge le dispositif excluant, elle cite les difficultés de certains usagers à contacter la CAF ou Pôle Emploi.

M. le Président suspend la séance afin que Mme Augros, DGA des solidarités et de l'insertion, apporte toute précision utile.

(la séance suspendue à 11h20, est reprise à 11h25).

M. DEWAELE fait part de son expérience en tant qu'utilisateur du CHU d'Amiens de la relance par SMS et se dit agacé des propos et de l'opposition systématique de Mme LEPRESLE.

Mme WYBO soutient cette démarche car il s'agit selon elle d'un service supplémentaire pour l'utilisateur.

Mme ESTEBAN indique voter pour suite aux explications fournies.

M. le président précise qu'un accueil physique est maintenu, il dénonce la posture de l'opposition qui, selon lui, juge les allocataires des AIS incapables de comprendre ou d'utiliser les nouvelles technologies.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera pour mais observe que le rapport manquait de clarté dans sa rédaction.

Mme DARRAS fait part de ses craintes que ce service "en plus" devienne la norme et que tout accueil physique disparaisse. Elle maintient l'abstention au nom de son groupe.

Pour Mme MARCHAND de tels outils favorisent la prévention de l'isolement et l'accessibilité, elle se félicite de la mise en place de ce dispositif.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "les Elus Écologistes" et "Somme à Gauche" s'abstenant, à l'exception de M. DELNEF votant pour.

19.1.25. - VŒU "POUR LA CREATION D'UN BUDGET CITOYEN ET PARTICIPATIF EN FAVEUR DES SAMARIENNES ET DES SAMARIENS" - DÉPOSÉ PAR LE GROUPE « SOMME À GAUCHE » M.FRANCIS LEC, RAPPORTEUR

Mme WYBO indique que son groupe votera contre ce vœu dans la mesure où la mise en place de ce budget citoyen manque de lisibilité et de contrôle de l'utilisation des fonds.

Mme ESTEBAN s'interroge sur le montant d'un million proposé dans le voeu.

Mme MARCHAND indique qu'elle votera pour ce voeu car la question du budget participatif, prévu et encadré par la loi, crée un lien entre la population et la collectivité et que le mouvement des Gilets Jaunes a démontré la volonté des citoyens de participer à la réalisation des projets.

Mme de WAZIERS, après avoir rappelé que ce voeu a été débattu en commission et que la question du budget participatif est prévue dans la démarche d'innovation de la collectivité qui vient d'être adoptée, juge qu'avancer un montant de un million d'euros pour ce budget est prématuré car aucun projet n'est construit.

Mme LEPRESLE indique qu'elle votera pour le voeu et dénonce les remarques sur le montant de ce budget participatif car c'est dérisoire au regard des 86 millions d'euros de réserve.

Mme DAMIS-FRICOURT livre sa réflexion sur l'abstentionnisme et le peu d'intérêt de ses concitoyens pour la vie démocratique. Un budget participatif serait, selon elle, une occasion pour les concitoyens de renouer avec la vie démocratique; Enfin, elle juge modeste la somme de un million d'euros à consacrer à ce budget et craint, malgré le lancement de la démarche d'innovation au sein de la collectivité qu'aucun budget participatif ne voie le jour.

M. STOTER fait part de sa satisfaction de voir certaines idées de l'opposition reprises par la majorité et se dit prêt à modifier le texte de ce voeu afin qu'il recueille l'adhésion. Il ajoute que la démarche d'innovation consistant à proposer un budget participatif constituerait un signal fort car les sommes sont directement destinées aux projets des citoyens. Il convient toutefois que les modalités de mise en oeuvre restent à définir.

Mme WYBO affirme ne pas comprendre l'insistance du groupe "Somme à gauche" à maintenir ce voeu car la démarche d'innovation de la collectivité se met en place. Elle estime que le groupe "Somme à Gauche" "court derrière" les Gilets Jaunes.

M. le président juge le voeu inopportun car le budget participatif figure au rapport sur l'innovation pour lequel le groupe " Somme à Gauche" n'a pas pris part au vote. Puis, M. le président rappelle le calendrier du dernier semestre, avec au 3^{ème} trimestre la construction de ce budget citoyen à partir d'un groupe de travail représentant l'ensemble des groupes d'élus, l'adoption des critères lors du DOB pour 2020 et le vote des crédits nécessaires au budget pour 2020. Il invite enfin ses collègues à laisser l'expérimentation mûrir et cite à cet effet l'expérimentation du département du Gers débutée il y a un an.

M. DEWAELE rappelle la mise en place de la CDCA dans le cadre de la loi ASV, il juge que l'innovation est abordée de la meilleure manière dans le rapport du président.

M. LEC affirme qu'il n'existe aucune contradiction entre le voeu de son groupe et son vote sur le rapport consacré à l'innovation dans la mesure où il est en désaccord sur certaines actions.

A la demande de M. LEC, M; le président suspend la séance.

(la séance suspendue à 11h55, est reprise à 12h00)

M. LEC indique qu'il retire le vœu au nom du groupe "Somme à Gauche" dans la mesure où les propositions du Président seront actées au procès-verbal de séance.

Avant de suspendre la séance, M. le Président invite ses collègues à l'inauguration des rosiers "Simone Veil" au 35 rue Lamarck et propose de reprendre la séance à 13h45.

(la séance suspendue à 12h02, est reprise à 13h54)

Sous la présidence de **M. Laurent SOMON**:

ETAIENT PRESENTS : Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Stéphane DECAYEUX, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Margaux DELETRE, M. Pascal DELNEF, M. Didier POTEI, Mme Catherine QUIGNON, M. Jean-Claude RENAUX, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET

M. le Président salue la présence de M. Petitjean, Directeur général adjoint à l'équipement du département qui quitte la collectivité, car il fait valoir ses droits à la retraite, et qui assiste pour la dernière fois de sa carrière à une séance publique.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENAUX pour Mme MARCHAND, Mme DELETRE pour M. JARDE, Mme FONGUEUSE pour Mme MARTIN, M. BEAUVARLET pour M. de JENLIS.

M. BOHIN est désigné secrétaire de séance.

19.4.6. - VOIRIE DEPARTEMENTALE - MME BRIGITTE LHOMME, PRESIDENTE , RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

Mme WYBO indique voter avec plaisir ce rapport car il prévoit le financement de la fin des dernières études du contournement Corbie-Fouilloy.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Les Elus Ecologistes" s'abstenant.

M. le président donne lecture de la question orales suivante posée par les élus du groupe "Rassemblement National" :

"En tant qu'élus du Canton de Corbie et convaincus dès notre élection de la nécessité de ce contournement à la fois pour le bien-être et surtout pour la sécurité des habitants de Fouilloy et de

Corbie, nous souhaiterions connaître les raisons pour lesquelles vous nous tenez à l'écart de ce sujet malgré votre promesse et je cite votre "attachement" à informer les élus dans un mail que vous m'avez envoyé le 15 Novembre 2015. Bien heureusement, certains maires, ne comprenant pas pourquoi nous n'avions pas eu connaissance de ces informations, nous ont transmis ce document, une lettre de votre part adressée fin mars 2019 au président de la Communauté de Communes du Val de Somme sur le contournement de Fouilloy. Les élus de l'opposition ont un droit fondamental qui est celui d'être informés.

Il y a très certainement des raisons politiques et tactiques pour que vous ne vous hâtiez pas à nous convier et à nous informer, mais nous sommes en droit d'exiger que vous teniez votre parole en nous sollicitant à chacune des étapes sur ce sujet crucial pour le Canton de Corbie.

Ainsi, pourquoi encore n'avons-nous pas été informés de cette nouvelle démarche entreprise auprès au président de la Communauté de Communes du Val de Somme ?"

M. le Président indique en réponse à Mme WYBO qu'il appartient à l'assemblée communautaire de l'informer des démarches entreprises d'autant qu'elle est invitée aux réunions.

M. le Président donne lecture de la réponse suivante à la question orale suivante posée par M. DAVERGNE et relative au rétablissement de la limitation de vitesse à 90km/h:

" Le texte adopté en première lecture par l'Assemblée départementale le 17 juin, dans le cadre de l'examen de la loi d'orientation des mobilités (LOM), donne la possibilité aux Présidents de Conseil départemental de relever de 10 km/h la vitesse maximale autorisée prévue par le Code de la Route par « un arrêté motivé, pris après avis de la Commission départementale de la sécurité routière, sur la base d'une étude d'accidentalité portant sur chacune des sections de route concernées ».

Cette disposition répond à la demande que nous avons exprimée le 4 mars dernier, dans le cadre de la contribution du Conseil départemental de la Somme au Grand débat national, dont je vous rappelle les termes :

« Faire confiance aux Départements, gestionnaires du réseau départemental, pour moduler la vitesse maximale autorisée

Par décret n° 2018-487 du 15 juin 2018, la vitesse maximale autorisée (VMA) a été uniformément abaissée de 90 km/h à 80 km/h au 1^{er} juillet dernier sur l'ensemble des routes à 2 voies.

Cette mesure, motivée par des enjeux de sécurité routière, paraît inadaptée aux grands axes de notre réseau routier dont les caractéristiques sont parfaitement adaptées à l'ancienne VMA : peu respectable, la nouvelle VMA y est peu respectée.

A défaut de revenir sur le principe même de la mesure, il paraît donc souhaitable de conférer aux Présidents de Conseils départementaux un pouvoir de modulation de la VMA à la hausse.

Dans la Somme, c'est ainsi de l'ordre de 1 000 km sur les 4 600 km de routes départementales dont les caractéristiques se prêteraient à rétablir l'ancienne VMA, ce qui participerait à la crédibilisation du système de limitations de vitesses auprès des usagers. ».

J'ai donc demandé aux services, dans l'attente d'une adoption définitive et d'une promulgation de la LOM, d'entreprendre « l'étude d'accidentalité » des quelque 800 km de notre réseau de classe 1 hors agglomération de largeur supérieure à 6,50 m. Je vous informe d'ores et déjà que l'éventuel relèvement de la vitesse maximale autorisée sur ce linéaire imposerait la fourniture et la pose d'environ 1 400 panneaux « 90 km/h »⁽¹⁾ pour un coût total, non compensé par l'État, d'environ 400 000 € (à comparer aux 72 panneaux posés le 1^{er} juillet dernier pour un coût d'environ 10 000 € entièrement compensé par l'État)"

(1) 1 après chaque carrefour et chaque sortie d'agglomération sur l'axe porté à 90 km/h"

En réponse à M. BOHIN, M. le président précise que dans la mesure où aucune disposition légale ou réglementaire n'est entrée en vigueur à ce jour sur le retour aux 90km/h, le retour se fera en concertation avec les services de l'Etat.

M de JENLIS estime, en tant qu'agent d'assurance et président de la Prévention Routière de la Somme que la décision du passage à 80 km/h est courageuse, comme toutes les mesures telles le port obligatoire de la ceinture de sécurité, du casque et ont permis de sauver des vies. Il invite les élus à plus de responsabilité et considère qu'il est prématuré de juger de l'efficacité de la mesure sur l'accidentologie à l'heure actuelle.

M. DAVERGNE précise qu'il ne s'agit pas d'un retour uniforme aux 90km/h sur toutes les routes départementales mais uniquement sur les portions linéaires car il constate que ces tronçons présentent souvent l'occasion de verbaliser. Il dit retenir l'idée d'une consultation citoyenne à ce sujet.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MARTIN pour M. HERTAULT.

19.5.17. - CULTURE ET EDUCATION - MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, RAPPOREURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

19.5.18. - BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L ABBAYE DE SAINT-RIQUIER MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, RAPPOREURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

Mme WYBO dit adhérer totalement au principe de la modulation du temps de travail et à l'adaptation à l'affluence mais souhaite connaître le nombre de personnes concernées par cette modulation du temps de travail, la moyenne d'âge des personnels concernés au vu de la durée de 12 heures par jour et de l'amplitude de travail de 15 h (pénibilité). Elle demande par ailleurs que lui soit confirmé que chaque personne concernée par la modulation ne subira un tel pic d'activité qu'une à deux fois maximum sur cette période.

Elle s'interroge également sur la durée maximale hebdomadaire : sera-t-elle de 42 heures ou plus?

Puis, sur la question d'un seul jour de repos accepté sur la base du volontariat quelles sont les primes éventuelles pour le travail du dimanche et modalités de repos compensateur prévu?

Enfin elle demande la solution favorisée pour aboutir aux 2 jours de repos consécutifs hebdomadaires.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui indique que le comité technique s'est prononcé favorablement et qu'elle interrogera les services afin de lui fournir tous les éléments de réponse techniques.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité , le groupe "Rassemblement National" s'abstenant.

19.5.19. - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF A LA GESTION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME EN CE QUI CONCERNE SES RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA FONDATION DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-RIQUIER-BAIE DE SOMME - MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, RAPPORTEURE

Mme WYBO indique prendre acte de la présentation de ce rapport dont le contenu doit appeler à réflexion tant il est selon elle honteux tant d'un point de vue de la perte de contrôle du Conseil général sur la gestion que de la carence du conseil d'administration de l'association que du non respect des conventions passées avec le Département. Elle dénonce un système de gestion coûteux et le conflit d'intérêt, le risque pénal clairement évoqué pour M. Manable, précédent président du Conseil général tandis que la directrice Mme Potié se trouve désormais au Sénégal. Elle s'interroge sur les réponses apportées par M. Manable à ce rapport.

M. le président lui indique que ni son prédécesseur , ni lui-même n'ont apporté de réponse à la version définitive de ce rapport; il dit laisser chacun juge du rapport de la Chambre régionale des Comptes et se souvient des cris au sein de l'Assemblée quand il a voulu reprendre le contrôle et la gestion directe du Centre de Saint-Riquier.

Puis, il invite Mme WYBO a faire preuve de pondération dans la mesure où un président est souvent isolé et porte une lourde responsabilité; il l'invite également à entreprendre une analyse et à écouter les services.

M. LEC dit ne pas accepter la mise en cause du Président Manable par Mme WYBO. Il affirme que le souci de ce dernier a été la mise en valeur de Saint Riquier et l'obtention du label "Centre culturel de Rencontre".

M. le président lui précise ne pas détenir d'information sur la labellisation de Saint-Riquier dans le silence de la DRAC et du Ministère de la Culture.

M. LEC affirme que les comptes de Saint Riquier étaient sincères et que la CRC aurait renvoyé le dossier devant les juridictions pénales si l'affaire avait été grave. Il se dit satisfait des mesures annoncées par le président pour préserver Saint Riquier.

M. le Président se dit dubitatif quant au bénéfice apporté par l'obtention du label de centre culturel de rencontre.

Il est pris acte par l'Assemblée de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif à la gestion du Département de la Somme en ce qui concerne ses relations avec l'association de préfiguration de la Fondation de l'abbaye royale de Saint-Riquier Baie de Somme.

19.5.20. - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF A LA GESTION DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA FONDATION DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-RIQUIER-BAIE DE SOMME - MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, RAPPORTEURE

Il est pris acte par l'Assemblée de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif à la gestion de l'association de préfiguration de la Fondation de l'abbaye royale de Saint-Riquier Baie de Somme.

M. le président rappelle que la reprise des salariés par le Département avait pour but de leur garantir le paiement de leurs salaires.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT rappelle que les règles du droit du travail n'étaient pas respectées à l'époque pour les salariés.

En conclusion, M. le Président affirme qu'il est temps aujourd'hui de tourner la page afin de redonner son éclat à ce patrimoine remarquable.

19.5.21. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, PRESIDENTE, RAPPORTEURE

Après s'être félicité de l'excellent travail en commission, M. PIOT souhaite qu'une étude sur l'ensemble des logements de fonction en nécessité absolue de service et en convention d'occupation précaire soit menée. Il se félicite également de la baisse de 1,10% de l'utilisation du fonds communs des services et d'hébergement. Enfin, il souligne la fin de la gratuité des repas pour les employés sous contrat "PEC".

En conclusion, il indique que son groupe votera pour.

En réponse, Mme MAILLE-BARBARE exprime son accord quant à la réalisation de l'étude demandée. Elle lui rappelle en outre que tous les éléments quant à l'utilisation du fonds commun des services et d'hébergement. Quant au tarif de restauration appliqué aux agents sous contrat PEC, elle a affirmé lors du dernier comité technique son opposition à une gratuité totale car, selon elle, les adultes doivent payer autant que les bénéficiaires de l'ADS.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Génération.S" votant contre les actions 1 et 2 et s'abstenant sur le reste du rapport.

19.5.22. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES- Mme Françoise MAILLE-BARBARE, PRESIDENTE, RAPPORTEURE, CONCLUSIONS ADOPTÉES

19.5.23. - MOTION " POUR LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DE CHAMPION POUR LE PAYS DE SOMME " DÉPOSÉE PAR LE GROUPE « SOMME À GAUCHE » »

M. le Président indique que l'Assemblée prend acte du retrait de la motion par ses auteurs et les en remercie. Il précise avoir prévu de rencontrer des représentants de l'association "Champions pour le Pays de Somme" afin d'envisager les modes de fonctionnement ultérieurs.

M. PIOT demande à intégrer cette commission qui travaillera avec l'association "Champions pour le Pays de Somme".

M. le Président fait droit à cette demande et invite les collègues intéressés à le signaler.

19.6.10. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - MME CAROLE BIZET, RAPPORTEUR, PRESIDENTE CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. le président propose une visite du site Simone Veil -ex IUFM de 8h45 à 9h le 9 septembre prochain avant la commission permanente. Il invite ses collègues intéressés à s'inscrire.

19.3.9. - AVIS SUR LE PROJET DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) HAUTS-de-FRANCE - M. STEPHANE HAUSSOULIER , RAPPORTEUR, PRESIDENT, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. JARDE souhaite que soit ajoutée la mention de l'électrification de la ligne Amiens-Boulogne jusqu'à Abbeville et au-delà.

Mme DENIS exprime son accord sur cette proposition tout en dénonçant le manque de vision à long terme du SRADDET; elle déplore les lacunes de ce schéma en termes de cartographie et de propositions sur la préservation de la biodiversité, l'équilibre entre les territoires et l'identité même de la Région très marquée par une spécialisation industrielle. Elle indique qu'elle votera contre.

MME WYBO indique que son groupe votera contre, et précise que les élus régionaux du Rassemblement National sont intervenus en session sur la question de la gestion des déchets.

M. STOTER juge ce SRADDET peu enthousiasmant car il n'évoque notamment pas la question de l'eau dont il aurait fallu s'emparer de manière forte et puissante. Par ailleurs, il constate que ce schéma est non chiffré et se demande si la question de l'électrification de lignes ferroviaires est toujours d'actualité. Il fait part de ses réflexions sur l'utilisation de véhicules à hydrogène. Enfin il dit ne pas y percevoir la complémentarité des territoires qui ne disposent pas tous des mêmes atouts. En conclusion, il indique que son groupe votera contre.

Pour Mme DAMIS-FRICOURT, le schéma proposé est insuffisant au regard des enjeux de mobilité, de visibilité de la Somme et de la qualité de l'eau. Elle indique que son groupe votera contre ce schéma.

En réponse à M. STOTER, M. BEAUVARLET fait état d'une comparaison entre l'électrification des lignes ferroviaires et la mise en oeuvre de trains hybrides au biogaz générant une économie de fonctionnement de 32 000 €.

M. HAUSSOULIER invite ses collègues à émettre un avis favorable assorti de remarques de manière à aiguiller l'action de la Région.

M. le président rappelle que toutes les autres collectivités de la région ont été saisies.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Rassemblement National, "PCF", "Front de gauche, Gauche Solidaire et Communiste", "les Elus Ecologistes" et "Somme à Gauche" votant contre, Mme DUCROCQ ne prenant pas part au vote.

19.3.10. - VŒU " POUR NOS TERRITOIRES : REINVENTONS UN URBANISME RURAL !" - « DÉPOSÉ PAR M. LAURENT SOMON, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME, LES GROUPES « UNIS POUR LA SOMME », « SOMME À GAUCHE » ET « RASSEMBLEMENT NATIONAL » M. STEPHANE HAUSSOULIER , RAPPORTEUR, PRÉSIDENT CONCLUSIONS ADOPTÉES

Mme DAMIS se dit gênée par la rédaction de ce voeu dont elle connaît les problématiques évoquées. Elle aurait mentionné au deuxième point une représentation de la commission de la biodiversité..

M. le président affirme la nécessité d'une réflexion locale car il constate de la part des services de l'État une méconnaissance du terrain, il souhaite en ce domaine davantage d'écoute et de proximité.

M. DAVERGNE dit sentir une évolution en ce sens au sein de la CDPNAF.

Mme DAMIS juge qu'il y a davantage de biodiversité dans les villes et dans les villages que dans les champs; M. le Président exprime son accord avec cette affirmation et souligne la nécessité de préserver des terres agricoles mais que les constructions neuves préservent également la biodiversité.

M. le Président affirme que ce voeu est destiné à adresser un signal fort à l'Etat et compare à cet effet la Corse où on ne peut construire avec moins de 3000 m² alors que dans la Somme la surface est de 800 m².

M. le Président propose à Mme DAMIS d'ajouter au quatrième paragraphe du voeu "comme de la biodiversité".

Mme DAMIS souligne l'urgence capitale de préserver la biodiversité.

Il est procédé à un vote, le voeu est adopté à l'unanimité.

19.3.11. - VŒU "PRESERVONS NOS PAYSAGES NATURELS REMARQUABLES : POUR UNE DECONCENTRATION PARTIELLE DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX EN SITES CLASSES" - DÉPOSÉ PAR M. STÉPHANE HAUSSOULIER ET LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME », M. STEPHANE HAUSSOULIER, RAPPORTEUR, PRESIDENT, CONCLUSIONS ADOPTÉES

M. STOTER indique que les membres du groupe "Somme à Gauche" disposent d'une liberté de vote sur ce voeu.

Mme DENIS se dit gênée par le qualificatif de "partielle" au sujet de la déconcentration et s'interroge sur le critère pour accorder partiellement la déconcentration des autorisations de travaux.

M. HAUSSOULIER lui précise que la demande porte sur une liste précise de ce qui relève du ministre ou du niveau local.

M. le Président rappelle l'intérêt de l'État qui ne peut pas vouloir re-concentrer les lieux de décision.

Mme ESTEBAN et Mme DAMIS indiquent qu'elles voteront pour le voeu.

M. LEC indique que le groupe "Somme à Gauche" étant partagé sur la question, liberté de vote est laissée, mais à titre personnel il votera contre.

Il est procédé à un vote, le voeu est adopté à la majorité les groupes "Unis pour la Somme", "PCF", "Les Élèves Écologistes", "Front de Gauche, Gauche solidaire et Communiste", "Génération.S", MMES TEMMERMANN et DUCROCQ, MM DAVERGNE et PIOT votant pour, MM. de JENLIS et STOTER s'abstenant.

M. le Président signale à l'assemblée que c'est également la dernière séance publique de M. Yannick Méglinsky, huissier à l'Hôtel des Feuillants qui fait valoir ses droits à la retraite en juillet.

M. LEC indique vouloir s'exprimer en clôture de cette séance publique. Il tient à rappeler les rapports que l'opposition a voté avec la majorité notamment le voeu sur le monde rural et que cette même opposition s'est montrée coopérative en retirant son voeu sur le budget participatif suite aux engagements pris par M. le président pour le DOB.

Toutefois, il souligne l'absurdité, selon lui, du refus du voeu sur le plan pauvreté, il indique que ces propositions seront de nouveau présentées au budget supplémentaire et au budget primitif. Il affirme que le Département est paralysé par la peur du futur et se dit surpris de la relance du projet Vallée de Somme.

Ensuite, M. LEC fait part de son inquiétude quant à la fusion de l'OPSOM et de l'OPAC.

Il dénonce également la suppression d'un poste de DGA qui génère selon lui de la défiance parmi les agents.

Enfin, il invite le président à ne pas donner suite à l'installation d'une clôture hérissée de pics sur les murs du jardin de la Préfecture.

Mme MAILLE-BARBARE précise que M. Méglinky avait débuté sa carrière professionnelle à Harbonnières, commune située sur le canton de Rosières.

M. le président invite ses collègues à interroger les conseillers départementaux d'autres Départements sur la durée de leurs sessions.

Après avoir remercié ses collègues et les services M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 15 h 54) .

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE



M. Pascal BOHIN

